



## CONSEIL PORTUAIRE ANDERNOS-LES-BAINS

Réunion du mardi 15 novembre 2022

La réunion du Conseil Portuaire d'Andernos-les-Bains s'est tenue le mardi 15 novembre 2022 à 10h00 à la Mairie d'Andernos-les-Bains, sous la présidence de Monsieur Jean GALAND.

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
<b>PRESENTS</b>	Jean GALAND Jean-Yves ROSAZZA Olivier LARTIGUE Laurent RAMBLA Pascal TORNIER Clément DENEUVIC Nicolas BONNAT Joël DELMAS Stéphane MARTIN	Brice SALES Catherine ROUX Mickaël THIRY Marie-Hélène RICQUIER Didier AUBERT Xavier JALADE
<b>EXCUSE(E)S</b>	Éric COIGNAT	Bruno SAVY Guy BARBOUTEAU
<b>AUTRES PARTICIPANTS</b>		
Cyril CLEMENT, Directeur du SMPBA Nicolas PETIT - SMPBA Thierry DAVID - SMPBA Christelle LAMARQUE - SIBA Alizée BOURGES - CRCAA Marie GOURMELEN - DDPP Florian PAULIN - DDPP Léa RAMOELINTSALAMA - PNMB Julien BECKER - Ostréiculteur  <b>Excusé(e)s :</b>  Jean-François BOUDIGUE, Vice-Président du SMPBA Sabine JEANDENAND - SIBA Olivier LABAN - CRCAA Matthieu CABAUSSEL - CRCAA David LAMOUREOUS - CDPMEM33 Delphine CATHALA - DDTM Philippe SALVAGNAC - DDPP Hervé CAROFF - PNMB		

Monsieur Jean-Yves ROSAZZA ouvre la séance, remercie les personnes présentes dans l'assemblée et leur souhaite la bienvenue, puis laisse la parole à Monsieur Jean GALAND.

Monsieur Jean GALAND remercie Monsieur le Maire d'accueillir les membres du Conseil Portuaire, puis propose un tour de table afin que chaque personne se présente, notamment les nouveaux représentants du Conseil Local des Usagers Permanents des Ports (CLUPP).

Il laisse ensuite la parole à M. Cyril CLEMENT pour la présentation des dossiers en cours du SMPBA.

Ce dernier remercie les personnes présentes, excuse les personnes n'ayant pu assister à cette réunion puis commence la présentation de l'ordre du jour en rappelant qu'il s'agit du troisième Conseil Portuaire de la saison.

## **I. Le Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon**

Ce premier point évoque les cinq années d'existence du SMPBA.

Reconnu désormais comme l'entité en charge de la gestion portuaire, de la police portuaire, des travaux d'investissement et de l'entretien-maintenance sur 16 ports du Bassin d'Arcachon, son fonctionnement est désormais pérennisé avec des documents cadres (statuts, règlement intérieur, règlement de police, règlement de gestion, règlement sur bateaux patrimoniaux, formulaires...).

Il va continuer d'évoluer avec l'augmentation prochaine de ses périmètres, la réalisation de nouvelles infrastructures et la mise en œuvre de nouvelles installations.

Les équipes se stabilisent et préparent déjà l'avenir proche avec un tableau des effectifs amené en fin d'année à 28 personnes, en vue d'un projet de port à sec à venir sur les prés salés ouest de La Teste de Buch.

Il est ensuite fait part des chiffres représentatifs du fonctionnement général du SMPBA, en termes d'occupation de domanialité, de police portuaire, de communication et de réunions de travail collaboratives avec les différentes entités partenaires.

Les agents présents sur les ports andernosiens sont Nicolas PETIT au port ostréicole et Sébastien DELBOUSQUET les mardi et jeudi puis Arnaud CHOPIN le mercredi au port du Bétay.

Un accompagnement « ciblé » sera mis en place pour l'installation des nouveaux professionnels, avec notamment l'arrivée d'un nouvel agent à l'Administration Portuaire.

Il est annoncé que la consultation pour la sécurité des ports vient d'être notifiée aux entreprises retenues. En lien avec les services de gendarmerie et de l'état, le SMPBA assure la sécurité de 10 ports depuis quatre ans, situés essentiellement au Sud Bassin, à Andernos-les-Bains et Arès.

En 2022, seulement 20 attributions sur 575 personnes inscrites sur liste d'attente. Nombre peu important car la gestion des dragages des ports a nécessité plus de passages et par conséquent moins d'attributions ont été possibles.

Il est précisé que les demandes de renouvellement plan d'eau et corps-morts sont en cours, avec pour date limite de dépôt des dossiers le 15 décembre 2022. Une expérimentation sera probablement faite en 2023 pour le paiement dématérialisé des redevances sur notre site, en lien avec le nouveau Centre de Gestion Comptable de BELIN-BELIET.

Les nouvelles vignettes 2023 présentées à l'assemblée seront envoyées par voie postale au domicile des usagers, permettant ainsi une plus grande disponibilité des agents portuaires sur les ports.

Un arrêté est entré en vigueur cet été sur la majorité des ports du SMPBA, interdisant la mise à l'eau et la navigation des Véhicules Nautiques Motorisés. Il reste toutefois une possibilité par commune de les mettre à l'eau de manière sécurisée.

## **II. Budget 2022 en cours**

Une présentation du budget de fonctionnement et d'investissement est faite à l'assemblée avec une attention particulière sur les montants engagés en matière d'entretien-maintenance et d'investissement.

Les pourcentages réalisés montrent que le Syndicat Mixte est dans une politique opérationnelle et que l'ensemble des ressources financières est utilisé.

Il est rappelé que statutairement le Syndicat Mixte ne peut pas faire moins de travaux d'investissement que ce qui était fait avant le transfert des périmètres portuaires.

Le Syndicat Mixte poursuit toujours ses recherches de subventions auprès de différents organismes et administrations (Europe, Région, Agence de l'eau, démarche « Port d'Avenir », etc...) pour la réalisation des projets envisagés comme les aménagements portuaires, les dragages, les aires de carénage, etc...

## **III. Tarifification 2022 et 2023**

Après avoir évoqué les grandes lignes, M. Cyril CLEMENT présente les différentes redevances perçues en 2022, concernant les ports d'Andernos-les-Bains. Une gestion plus fine des emplacements et une amélioration des prestations proposées ont permis au Syndicat Mixte de voir ses recettes augmenter.

Le nombre d'AOT attribuées en 2022 est de 881 pour le plan d'eau, 138 pour les places de passage, 20 sur liste d'attente et 129 AOT terrestres, représentant un montant total des redevances de 621.5 k€.

Il présente ensuite la physionomie de la tarification 2023 avec un principe et une arborescence maintenus ainsi que les évolutions proposées comme l'amplification de la réduction pour les navires à propulsion à voiles, quelques modifications de catégories, les revalorisations contextuelles, ainsi que la création de nouvelles lignes pour le port à sec, le nettoyage des AOT aux frais des professionnels ou le remplacement des clefs d'accès aux pontons perdues ; le coût annuel de reproduction de clefs s'élève à 1000€, suite aux pertes ou non restitutions.

Les pontons recevant des crosses et échelles sont amenés à passer de la catégorie « E » à « D », ayant pour conséquence une modification de la tarification. Une sensibilisation est à faire auprès des usagers, les agents portuaires restent pour cela disponibles en capitainerie.

M. Cyril CLEMENT précise d'ailleurs qu'au port du Bétey, les nouvelles installations entraîneront également une modification de la tarification et propose aux représentants du CLUPP une réflexion sur ce sujet et d'effectuer un sondage auprès des usagers du port afin d'évaluer leurs besoins en terme d'installations d'eau et/ou électricité.

A la remarque faite sur l'entretien des cabanes et leur remise en peinture, il est répondu par les élus que, même si on ne peut pas nier l'aspect visuel des peintures, la priorité est axée sur les travaux structurels et sécuritaires, puis rappellent qu'avant la reprise en gestion par le Syndicat Mixte celles-ci étaient laissées à l'abandon.

L'utilisation de l'aire de carénage, essentiellement par les professionnels, devrait faire l'objet d'une réflexion afin de l'adapter au plus près de leurs besoins.

### **❖ Rappel demandé sur le calcul de la redevance Plan d'Eau au Conseil Portuaire de Lanton :**

La redevance totale due est composée de :

- La redevance d'occupation, selon la période demandée et la catégorie d'accessibilité à la marée (1, 2 ou 3), multipliée par la longueur du navire.
- La redevance domaniale, selon la période d'occupation et le niveau d'équipement du point d'amarrage (A, B, C, D ou E), multipliée par la longueur du navire.

- Exemple pour un navire de 10 mètres à Lanton (1) sur un ponton de catégorie B (2) à l'année :  
1 - Redevance d'occupation à l'année : 71 € x 10 m = 710 €  
2 - Redevance domaniale à l'année : 56 € x 10 m = 560 €

Soit un total de 1270 € à l'année (1 + 2).

❖ Rappel de quelques remarques évoquées lors des Conseils Portuaires précédents :

- S'il est constaté une différence entre le nombre de mètres carrés facturés et existants sur les AOT Terrestres, il est nécessaire de faire remonter l'information auprès de la capitainerie afin d'engager une vérification in situ pour une correction le cas échéant.
- Tout agrandissement ou modification de surface d'une cabane, même aux normes, doit faire l'objet d'une demande d'autorisation de travaux auprès de la commune, avec avis préalable du Syndicat Mixte.
- Il est rappelé aux membres des Conseils Portuaires de faire remonter en amont leurs sollicitations auprès des capitaineries, afin de pouvoir apporter les éléments de réponse afférents le jour de la séance.

Après avoir été présentée lors des conseils portuaires des six communes, cette tarification sensiblement équivalente à celle de 2022, répondant à quelques volontés politiques et contraintes contextuelles, sera soumise au vote du Conseil Syndical le 16 décembre 2022.

#### **IV. Travaux**

Les travaux terminés :

L'aire à déchets coquilliers sur le port ostréicole commence à donner satisfaction auprès des ostréiculteurs, grâce à certains aménagements intervenus depuis sa mise en service en début d'année. La remarque faite sur l'orientation et la largeur du toboggan afin de permettre un accès et une descente efficace des coquilles est toutefois prise en compte par le Syndicat Mixte.

Les travaux à venir :

A partir du 9 janvier 2023, les travaux de réfection de la cale de mise à l'eau du port ostréicole débiteront pour une durée de 6 semaines. Pour des raisons de sécurité, celle-ci sera fermée durant cette période.

Pour la rénovation, la sécurisation et la modernisation du port du Bétey, quelques précisions sont rappelées :

- L'opération se déroulera bien en 3 phases.
- La capacité du port restera identique.
- Certains pontons seront aménagés en eau et/ou électricité.
- Un aménagement pour Personnes à Mobilité Réduite sera prévu.
- Une opération de dépollution est déjà programmée.
- Les seules modifications apportées au projet initial, par un porter à connaissance auprès des services de l'Etat, sont calendaires et liées à la période de battage des palplanches.
- La zone du ruisseau ne sera pas impactée.
- La surface du Môle reste identique à l'existant.
- Le début des travaux est prévu à l'automne 2023, le fonctionnement du port est maintenu durant la période estivale.

Enfin, le surcoût prévisionnel annoncé pour ces travaux est lié au retard calendaire dû aux fouilles archéologiques et à la flambée des prix des matériaux.

Face à l'opposition d'un membre du CLUPP pour les nouvelles infrastructures du club de voiles au port du Bétey, M. Jean-Yves ROSAZZA affirme ne pas vouloir en débattre et reste avant tout sensibilisé à leurs installations et notamment leurs conditions d'exercice de leur activité.

### Les travaux entretien / maintenance :

Pour l'entretien et la maintenance sur les ports d'Andernos-les-Bains, 49 demandes ont été recensées pour un coût de 180 K€, 28 sont actuellement terminées et 21 sont toujours en cours.

Les dépenses sur le port du Bétey ont légitimement été réduites en attente des investissements à venir.

### **V. Dragage**

A l'occasion du Conseil Portuaire de 2021, il avait été demandé d'avancer le dragage du port ostréicole, initialement prévu au cours de l'année 2024. Une étude est actuellement en cours pour une réalisation fin 2023-début 2024. Celle-ci porte sur l'extraction de 17000 m<sup>3</sup> de sédiments, dans le port, le chenal et la future zone du ponton d'accueil, avec un stockage envisagé aux quinconces et à l'Unité de Gestion des Sédiments d'Arès. Sous la double maîtrise d'ouvrage SIBA / SMPBA, le coût estimé s'élèverait à 700 K€ avec pour objectif de retrouver les côtes de 2010.

Une réflexion avec les ostréiculteurs sera toutefois nécessaire pour la zone du chenal.

L'objectif d'un dragage complet plutôt que partiel, début 2024 après les éventuels épisodes tempétueux, rend l'attente acceptable aux yeux des élus.

Lors de ce dragage, une attention particulière devra être portée sur l'utilisation de la cale de mise à l'eau et des voiries suite aux travaux qui auront été précédemment effectués.

### **VI. Questions diverses**

- Pour la maline du port ostréicole, une prestation d'hydro-curage du réseau d'eau de mer est commandée par le SMPBA suite aux problèmes rencontrés lors de la remise en service.
- L'état du balisage identitaire sur le chenal du port ostréicole va être pris en compte. Il est certes concevable que ce sujet doive être évoqué lors du Conseil Portuaire mais il est également important de faire remonter préalablement ces informations aux capitaineries.
- Face au problème rencontré par la vitesse des véhicules, il est demandé s'il est possible d'installer des ralentisseurs à l'entrée des darses. Un rappel est également fait sur les domaines de compétences liés au stationnement (Commune pour les voiries et Syndicat Mixte pour les terre-pleins), un arrêté municipal devra être pris permettant la verbalisation par les forces de l'ordre. Les caméras sont fonctionnelles mais leur utilisation n'est qu'occasionnelle. Le stationnement des remorques à bateaux au port du Bétey est quant à lui d'ores et déjà intégré au projet d'aménagement.
- Dans le cadre de la vente présumée du passe-marée, une crainte est soulevée sur l'afflux de personnes sur le port. Il est précisé que la zone identifiée pour le navire est nominative et qu'il ne s'agit pas d'un ponton d'accueil servant à l'embarquement et débarquement de personnes. Une vigilance sera portée sur une nouvelle demande identifiée pour cet emplacement lors d'un prochain passage au CT-AOT.
- Une interrogation sera faite auprès de la Commune pour la demande de sanitaires supplémentaires sur le port ostréicole par rapport à l'afflux des touristes.
- En aparté, Monsieur Stéphane MARTIN, membre titulaire au titre du CLUPP pour le port ostréicole, demande au Syndicat Mixte de bien vouloir diffuser son adresse mail à l'ensemble des plaisanciers de ce port afin de pouvoir recenser les doléances pour les séances à venir : (alborane@orange.fr)

Le prochain CT-AOT aura lieu le lundi 28 novembre 2022 après-midi à Audenge, parallèlement aux Commissions de Cultures Marines.

Le prochain Conseil Syndical du SMPBA se déroulera le 16 décembre au matin, à Audenge.

-----

Monsieur Jean GALAND apprécie que la parole circule au sein de cette instance avec des échanges constructifs et propose aux membres du Conseil Portuaire de faire remonter en amont leurs sollicitations afin de pouvoir apporter les éléments de réponse le jour de la séance. Il remercie ensuite le Directeur et l'ensemble de l'équipe pour l'investissement consenti et ce qui a été réalisé depuis 5 ans, reconnaissant ainsi l'utilité de la création du Syndicat Mixte.

Monsieur Jean-Yves ROSAZZA précise que l'intégration de la Commune au Syndicat Mixte a permis d'établir un réel lien direct pour une proximité d'écoute et d'actions. Il reconnaît qu'auparavant la municipalité était dans l'impossibilité de répondre aux besoins des usagers des ports et au maintien du patrimoine.

Il suggère en outre une programmation régulière des entretiens récurrents afin de prendre en compte les besoins de petits travaux, en parallèle des gros travaux structurels.

Il rappelle également qu'il envisagerait une fermeture sécuritaire du port du Bétéy si cela s'avérait nécessaire.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Jean GALAND et Monsieur Jean-Yves ROSAZZA remercient l'ensemble des participants, la séance est levée à 11h45.

Le Président du Syndicat Mixte  
des Ports du Bassin d'Arcachon

Jean GALAND

